

La Lettre de l'Union

des Loges Régulières Françaises

Numéro 1 du 8 octobre 2011

L'Union, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une association Loi de 1901, ouverte à tous les Membres et à toutes les Loges appartenant à une Obédience régulière et reconnue ou en ayant fait partie.

Elle a pour objet d'offrir à ses membres un espace de dialogue et de réflexion au sein duquel sont encouragées toutes les initiatives de nature à sauvegarder la Régularité, préserver la Reconnaissance internationale selon les critères fondateurs, tout en maintenant les valeurs traditionnelles de la franc-maçonnerie régulière française.

Il ne s'agit pas de rompre avec la GLNF mais de constater que c'est sa propre direction qui a rompu avec les principes traditionnels de la Franc-maçonnerie régulière et reconnue

S'agissant d'une Association civile, y adhérer ne remet nullement en cause son appartenance à une Obédience maçonnique constituée ou à toute autre association, au regard des principes fondamentaux de la liberté d'association. L'adhésion à l'Union –individuelle ou au niveau de la Loge, association de fait représentée par son Vénérable Maître- repose simplement sur la reconnaissance de sa Charte fondatrice.

En savoir plus : <http://ddata.over-blog.com/4/83/59/97/Charte-fondatrice-et-declaration-de-principes.pdf>

L'Union, pour quoi faire ?

Au travers de l'espace de réflexion qu'elle propose, l'Union a pour objectif de constituer, avec les Loges et les Frères qui se reconnaissent en ses valeurs, une force incontournable et majoritaire au sein de la GLNF. Cette position lui permettra, sous réserve du sens favorable des décisions de justice à venir, de mettre en œuvre à l'intérieur de l'obédience le processus de refondation attendu par l'immense majorité de ses Membres et dont ils seront les maîtres d'œuvre.

En cas de décision judiciaire défavorable et de maintien de la gouvernance actuelle pour une période pouvant aller jusqu'en 2017, d'autres solutions seraient alors à construire.

Comment adhérer ?

Au niveau des Loges, il suffit d'un vote d'adhésion à la Charte fondatrice, recueillant la majorité des 2/3 des Maîtres de la Loge. Au niveau individuel, il suffit de retourner le document d'adhésion individuel.

En savoir plus : <http://ddata.over-blog.com/3/57/85/53/ULRF/Bulletin-d-adhesion-individuel.doc>
<http://ddata.over-blog.com/3/57/85/53/ULRF/Bulletin-d-adhesion-Loges-Chapitres.doc>

*A ce jour le seuil de 300 Loges signataires a été dépassé
et plus de 400 se sont engagées dans le processus d'adhésion*

L'Union en pratique

L'Union et les Rites

Un Groupe de Frères du Rite Français a déjà adhéré à l'Union, au travers de la Maison des Maçons Réguliers du Rite Français. Des Frères du Rite Ecossais Ancien et Accepté, ainsi que du Rite Ecossais Rectifié ont également apporté leur soutien à l'Union des Loges Régulières Françaises.

En adhérant à l'Union, les Loges et les Membres se placent automatiquement dans le Collège du Rite qu'ils pratiquent.

En savoir plus : <http://ulrf.over-blog.com/article-adhesion-a-l-union-des-loges-regulieres-fran-aises-85167648.html>

L'Union et l'Arche Royale

En décembre 2010, des Compagnons des Chapitres de l'Arche Royale s'associaient aux déclarations des juridictions ordinales qui s'inquiétaient des dérives de la GLNF.

Parce que leur place y est légitime, ils appellent aujourd'hui l'ensemble des Chapitres à rejoindre l'Union des Loges Régulières Françaises.

En savoir plus : <http://ulrf.over-blog.com/article-les-chapitres-de-l-arche-royale-ont-leur-place-au-sein-de-l-union-85167987.html>

Le Conseil d'Administration Provisoire

Il est composé de 3 collèges regroupant :

- 7 Vénérables Maîtres, car la Loge doit être au centre du projet de refondation
- 7 Frères engagés dans l'opposition à la gouvernance actuelle et qui en assurent la gestion provisoire
- 7 Frères reconnus pour leur valeur maçonnique et leur expérience

Il se réunira début novembre, pour faire un premier point des adhésions des Loges et mettre en place la première Assemblée Générale de l'Union qui aura à entériner les Statuts, élire le Conseil d'Administration définitif et fixer le montant des cotisations

En savoir plus : <http://ulrf.over-blog.com/article-membres-du-conseil-d-administration-provisoire-de-l-union-83855131.html>

Calendrier

- 29 septembre : une première réunion d'information a été organisée en Province Brie-Champagne.
13 octobre : réunion d'information en Province Neuilly-Bineau à 19 h à Bineau. Venez nombreux !

Adhérez à l'Union des Loges Régulières Françaises

<http://ulrf.over-blog.com>